

TEFAL : condamnation scandaleuse de notre collègue

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 16 DECEMBRE !

Vendredi 4 décembre 2015, notre collègue Laura Pfeiffer, Inspectrice du travail à Annecy a été reconnue coupable des faits de violation du secret professionnel et recel de documents suite à l'assignation de l'entreprise TEFAL exercée à son encontre, et condamnée à une peine de 3500 euros d'amende avec sursis. Ces condamnations sont inscrites au casier judiciaire. L'ensemble des condamnations va bien au-delà des réquisitions déjà fortes du procureur.

Comment ne pas être choqués par cette décision scandaleuse : il serait désormais répréhensible pour un agent de contrôle de l'inspection du travail de dénoncer les agissements illégaux et les pressions indues exercés à son encontre par l'entreprise qu'il contrôle ! Pour les juges d'Annecy, c'est l'inspectrice la délinquante, pas l'entreprise qui commet pourtant des infractions relevées par procès-verbaux, infractions quant à elles classées sans suite...

Le message envoyé aux employeurs est clair et les pressions indues peuvent continuer à s'exercer dans l'impunité la plus totale.

Et dans cette affaire, l'administration a les mains sales. A commencer par le RUT dont les pressions et même les menaces exercées auprès de Laura sont à la source de la dégradation de sa santé et de ses conditions de travail. Le DIRECCTE a soutenu sans cesse le RUT et a refusé de soutenir Laura. Celle-ci n'a pu compter que sur les organisations syndicales pour assurer sa défense parce que précisément, la hiérarchie a failli dans son rôle de protection des agents et de garant de l'indépendance de l'inspection du travail. Après s'être muré dans un silence complice et avoir refusé de prendre position en faveur de Laura, le DGT a désavoué son action professionnelle auprès du CNIT. Même après l'avis du CNIT qui indique clairement l'existence de pressions indues et l'absence de soutien à Laura par sa hiérarchie, le DGT s'est refusé à condamner publiquement les agissements de TEFAL. A ce jour, toujours aucune condamnation publique que ce soit de la part de la Ministre ou de l'ensemble son administration.

Ce qui est arrivé à Laura peut arriver à tout agent de contrôle. C'est donc l'indépendance même de l'inspection du travail qui est en danger et les conditions d'exercice du métier qui sont remises en cause. Doit-on ajouter que le 6 juin tout comme le 16 octobre, que Laura était seule devant le juge et que l'administration était délibérément absente.

Cette décision provoque l'émoi et la colère de nombreux agents du Ministère du travail, tous services confondus, et de nombreuses initiatives locales ont été organisées dès l'énoncé du verdict :

- Un rassemblement à Paris dès 13h, devant le Ministère du travail, qui a rassemblé une centaine d'agents d'Ile-de-France. Une délégation a été reçue par un membre du cabinet.

- Dans plusieurs départements et régions (Vendée, Pays-de-Loire, Calvados, Somme, Eure, Seine-Saint-Denis, Lot-et-Garonne, Rhône...) des assemblées générales ont été organisées, suivies d'actions locales (envahissement du CODIR Grand Est, remise de déclarations à la hiérarchie pour envoi à la Ministre, au DGT et au DRH, messages de soutien diffusés aux agents pour saisine de la Ministre, point-presses et diffusion de tracts au public, rassemblement dans des lieux publics, boycotts de CTSD et de CHSCT...).

- A l'INTEFP, les ITS ont signé une pétition en solidarité à Laura, après une discussion particulièrement houleuse avec M.CALVEZ.

Sous la pression collective des collègues, la Ministre a fait savoir qu'aucune procédure disciplinaire ne serait lancée contre Laura.

Nous appelons les agents dans les jours et semaines qui suivent, à poursuivre et amplifier la mobilisation afin d'interpeller la Ministre et la DGT et obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications :

- la reconnaissance des 3 accidents de service de notre collègue,
- la condamnation publique par la ministre des agissements de TEFAL et l'expression publique de son soutien aux agents de l'Inspection du Travail d'Annecy dans leur activité de contrôle, à commencer bien évidemment par Laura Pfeiffer.

De nombreuses modalités d'action sont possibles :

- boycott des instances,
- retrait des situations de contrôle, sur une période donnée, pour dénoncer l'insécurité à la quelle sont exposés les agents de contrôle, découlant de l'absence de soutien public de leur hiérarchie et tous pouvant désormais faire l'objet de poursuites judiciaires initiées par des patrons,
- boycott de toute réunion avec la hiérarchie, pendant une période donnée,
- remontées de doléances, de messages et de pétitions de soutien à Laura Pfeiffer à la Ministre, au DGT et au DRH,
- AG, conférences de presse, information des usagers et des OS de salariés,
- soutien moral et financier du salarié lanceur d'alerte condamné avec notre collègue.

Sur ordre de la Ministre, Struillou, Calvez, Blondel, Nicolas et le RUT ont rendez-vous avec Laura le 16 décembre à Lyon.

D'ores et déjà, nous appelons tous les agents du Ministère à exprimer leur colère, leur révolte et leur soutien à notre collègue en participant à la journée de grève du mercredi 16 décembre 2015, pour l'exercice de nos missions, pour nos conditions de travail et notre indépendance.

**LES AGENTS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL
NE SONT PAS DES DELINQUANTS !**